



## Lois fédérales à publier ultérieurement

---

L'Assemblée fédérale a adopté, au cours de la session d'été, les lois fédérales suivantes:

- Loi fédérale du 19 juin 2020 sur la dissimulation du visage (FF 2019 2895).

La présente loi est publiée dans la Feuille fédérale dès lors que l'initiative populaire «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage» a été retirée ou rejetée.

- Code des obligations (Contre-projet indirect à l'initiative populaire «Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement»).  
Modification du 19 juin 2020 (FF 2017 353)

La présente loi est publiée dans la Feuille fédérale dès lors que l'initiative populaire «Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement» a été retirée ou rejetée.

7 juillet 2020

Chancellerie fédérale

